



Déclaration des élues du SNUDI FO 63 à la CAPD du 5 juillet 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se tient au moment où, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement persiste à vouloir détricoter les acquis sociaux : le statut général, la sécurité sociale, les retraites, l'assurance chômage et plus particulièrement les droits des fonctionnaires.

Le projet de loi de Transformation de la Fonction Publique vise à détruire les prérogatives des CAPD. La loi n'a pas encore été votée et pourtant déjà les conséquences sur le mouvement se font ressentir mettant à mal les collègues. C'est une attaque directe contre le statut et nous nous en indignons.

Par ailleurs, la FNEC FP FO dénonce l'intention du Ministre Blanquer de proposer, au CTM du 9 juillet, deux décrets qui substituent les « jardins d'enfants » à l'école maternelle publique. C'est l'organisation de la disparition de l'école maternelle publique. La FNEC FP-FO votera contre ces projets. Si le ministre a dû retirer les EPSF de la loi face à la mobilisation, pour autant les personnels ont une seule exigence : le retrait total de la loi «Ecole de la confiance» et du projet de loi «Transformation de la Fonction Publique».

Concernant ce nouveau mouvement, nous dénonçons le calendrier maintes fois chamboulé à cause des tergiversations ministérielles. Les collègues ont très mal vécu ce mouvement, certains ayant dû faire leurs vœux dans la précipitation et sous la contrainte, sur des postes parus tardivement, parfois modifiés en cours de route. Des dysfonctionnements ont même été pointés par notre organisation syndicale jusqu'à la dernière minute de possibilité de saisie des vœux.

De même, la CAPD d'affectation a lieu le dernier jour de l'année scolaire, ce qui est inacceptable ! Les collègues ne disposeront que de quelques heures pour contacter leurs nouvelles écoles, sans assurance de pouvoir les joindre :

comment organiser son travail correctement dans ces conditions ? Le SNUDI FO 63 dénonce aussi le fait que nous n'ayons pas eu le projet d'affectation en amont de la CAPD, ce qui ne nous a pas permis d'exercer notre contrôle dans de bonnes conditions. Il renouvelle néanmoins son soutien plein et entier aux personnels administratifs qui ont travaillé plus que de raison ces dernières semaines afin de remédier aux problèmes engendrés par le nouveau mouvement, d'ailleurs rejeté à l'unanimité par les organisations syndicales, et qui ont fait leur maximum, dans des temps bien trop brefs et avec les moyens du bord. Pour le SNUDI FO 63, un seul responsable de ce capharnaüm : le ministre Blanquer ! Nous demandons un retour à l'ancien système négocié localement dans l'intérêt des personnels.

Concernant les INEAT/EXEAT, le SNUDI FO 63 demande l'augmentation significative du nombre d'INEAT pour le Puy-de-Dôme et le respect strict du barème national et équitable entre tous les départements. Nous dénonçons aussi le fait que certains collègues ne puissent sortir du département uniquement sur le motif qu'aucune autre demande de sortie du département d'accueil n'ait été faite, bloquant ainsi les collègues, alors que le Puy-de-Dôme est très demandé. Nous demandons donc que des demandes d'INEAT/EXEAT soient encore accordées.

Concernant les promotions Hors Classe, le SNUDI FO 63 tient à se féliciter de la prise en compte de l'AGS comme discriminant principal en cas d'égalité de barème. C'est bien grâce à la mobilisation durant de nombreuses semaines, avec les syndicats, dont les collègues se sont largement emparés, que satisfaction a été obtenue. Il en est de même pour l'augmentation du nombre de promus pour 2019, mais qui se fait malheureusement au détriment des collègues de l'Allier. Par ailleurs, dans la note de service ministérielle du 19/02/2018 concernant l'accès à la hors classe, il est écrit que " la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, sauf, dans des cas exceptionnels". Or, vous avez reçu, Monsieur le DASEN, de nombreux recours demandant la révision de l'appréciation, pour la plupart restés sans réponse. Certains de ces collègues ont 55, 57 voire 60 ans et pourraient prétendre partir (ou être déjà !) en retraite mais ce serait sans être passés à la hors classe. Nous dénonçons donc le mensonge PPCR garantissant un déroulé de carrière sur 2 grades. Est-ce cela

un avancement plus juste ? Force Ouvrière continue de demander le retrait de PPCR et l'évaluation qui en découle. Enfin, cette année, seulement 15,3 % des PE promouvables seront promus alors que les enseignants du 2nd degré sont à 17%. Nous demandons au Ministre l'alignement avec le secondaire, c'est-à-dire pour le Puy-de-Dôme, le passage de 152 promus à 169.

Concernant les demandes de temps partiels, nous nous offusquons des refus prononcés sur des postes de remplaçants alors que ce sont des demandes de droit. Une fois de plus, les droits des collègues sont bafoués ! De plus, les réponses sur les temps partiels sont parvenues trop tardivement. Nous demandons que, l'année prochaine, les réponses soient données avant la première phase du mouvement. Afin de pallier le manque de TR dans le département, le SNUDI FO 63 demande qu'appel soit fait aux listes complémentaires de tous les concours de PE.

Enfin, le SNUDI FO 63 réaffirme sa volonté de voir la tenue d'une CAPD pour l'affectation des TRS, tous les IEN n'ayant pas joué le jeu des réunions par circonscriptions. Si les affectations sont faites en toute transparence, que celles-ci soient présentées en commission paritaire.

Pour FO, ce gouvernement n'a pas légitimité pour continuer de casser le modèle social républicain construit depuis la Libération. A l'instar de ce qui se passe aux Urgences, les personnels continueront de se mobiliser, c'est évident, pour défendre les retraites, le code des pensions, leurs statuts et leurs droits. FO y prendra toute sa place. Et le gouvernement devra répondre aux revendications exprimées.

Merci de votre écoute.